

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1499**

commune (s) : Francheville

objet : Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçon 4 (4.1, 4.2 et 4.3) - Construction d'un collecteur d'un diamètre de 800 millimètres et d'un diamètre de 300 millimètres - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 29 mars 2010**Décision n° B-2010-1499**

commune (s) : Francheville

objet : **Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçon 4 (4.1, 4.2 et 4.3) - Construction d'un collecteur d'un diamètre de 800 millimètres et d'un diamètre de 300 millimètres - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0883 du 4 novembre 2002, a décidé l'individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 18 000 000 € HT et a validé la restructuration du collecteur de l'Yzeron - opération n° 0249.

Le système d'assainissement unitaire du bassin versant de l'Yzeron situé sur l'ouest de la Communauté urbaine de Lyon récupère les effluents de 14 communes sur un bassin versant d'environ 4 000 hectares. Les effluents de ce collecteur sont transportés à la station d'épuration à Pierre Bénite, puis rejetés dans le Rhône après traitement.

Le collecteur principal de ce bassin versant et ses branches principales présentent plusieurs dysfonctionnements. Construit dans les années soixante, ses capacités sont aujourd'hui trop faibles face à l'urbanisation croissante du territoire, principalement sur les zones situées en aval. De plus, certains problèmes de vétusté ont été décelés. Enfin, des déversements en temps de pluie provoquent des déclassements de la qualité de la rivière qui est, par ailleurs, un milieu très sensible.

Il a donc été décidé de restructurer ce collecteur afin de répondre aux trois objectifs suivants :

- restaurer la qualité de la rivière et préserver ses usages,
- retrouver une capacité pour le collecteur acceptable en temps de pluie,
- restaurer des conditions d'exploitation acceptables pour les équipes et respectueuses du milieu.

Après un diagnostic du secteur et une étude de faisabilité approfondie des différentes possibilités d'aménagements pour résoudre les dysfonctionnements, il est proposé la réalisation des travaux suivants :

- le doublement du collecteur existant sur l'aval du bassin versant sur la rive droite de la rivière à partir de la confluence entre les ruisseaux de l'Yzeron et du Charbonnières (Francheville) : 12 tronçons,
- la reprise ponctuelle des sections du collecteur existant avec un diamètre plus important sur l'amont de la commune de Francheville et l'amont de Tassin la Demi Lune,
- la mise en place de traitements sur certains rejets de temps de pluie sur les zones amont du bassin versant (Tassin la Demi Lune, la Tour de Salvagny et Marcy l'Etoile). C'est une solution naturelle qui est recherchée, notamment le traitement par filtres plantés de roseaux.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - construction d'un collecteur d'un diamètre de 800 millimètres et d'un diamètre de 300 millimètres - tronçon 4 (4.1, 4.2 et 4.3) à Francheville.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le montant des études, travaux et prestations annexes, essais d'étanchéité, compactage, inspections, réfections de chaussées, remise en état des terrains, au titre du tronçon 4 de l'opération est estimé à 1 075 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution des travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - construction d'un collecteur d'un diamètre de 800 millimètres et d'un diamètre de 300 millimètres - tronçon 4 (4.1, 4.2 et 4.3) à Francheville,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les travaux seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - La dépense totale sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 0249 - collecteur Yzeron le 4 novembre 2002 pour la somme de 18 000 000 € HT en dépenses.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 231 510 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.